



LE DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Une démarche partenariale et solidaire, consistant à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune. (Opération Tranquilité Vacances, Opération Tranquilité Séniors, réunion de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...)

Chacun peut être « vigilant » à son niveau, si vous êtes intéressés pour rejoindre ce dispositif, rapprochez vous de la mairie de votre domicile.

- Être référent, c'est être solidaire vis à vis des autres
- Être référent, c'est respecter les droits individuels et les libertés publiques
- Être référent, c'est entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de sécurité.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



ENTREtenir LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers



SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie